

Rapport n°13

Accunsentu di una cunvenzione di mecenatu tra a Cità di Bastia è a Fundazione di u Patrimoniu pè u restauru di u piano-forte Conrad Graf

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville et la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la restauration du piano-forte Conrad Graf

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine, organisme privé indépendant à but non-lucratif, a pour mission de promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine national, et plus particulièrement du patrimoine non protégé par l'État au titre des monuments historiques.

La Fondation du Patrimoine veille, dans l'accomplissement de ses missions, à mobiliser les énergies privées (entreprises, associations, particuliers) susceptibles de s'investir en faveur de la cause, de la sauvegarde du patrimoine et travaille en étroit partenariat avec les collectivités territoriales et les services de l'État.

La Fondation du Patrimoine contribue à l'identification des éléments de patrimoine bâti, immatériel, mobilier et naturel confrontés à des risques de dégradation ou de disparition et apporte son assistance aux propriétaires dans l'élaboration de projets de sauvegarde et de mise en valeur, en contribuant, le cas échéant, au financement desdits projets.

L'action poursuivie par la Fondation du Patrimoine s'inscrit au service du développement local durable, en soutenant la création d'emplois ainsi que la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, et en favorisant la transmission des savoir-faire traditionnels.

Afin de renforcer son soutien au développement et à la sauvegarde de ces métiers, et s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale en faveur des métiers d'art annoncée en mai 2023 par la ministre de la Culture et la ministre des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation, la Fondation s'est associée au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique pour lancer un fonds de soutien aux métiers d'art. 15 projets régionaux visant à préserver les métiers et l'artisanat d'art ont été sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets.

Le projet de restauration du pianoforte Conrad Graf a ainsi été sélectionné par le comité de pilotage du Fonds de soutien aux métiers d'art.

Les travaux de restauration, complétés et modifiés le cas échéant selon les prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France ou le Conservateur régional des monuments historiques, tels qu'approuvés par la Fondation du Patrimoine : transport de l'instrument en

atelier, restauration et réparation de l'instrument, fourniture d'un jeu interchangeable de marteaux. Le coût du Programme de travaux s'élève à 68 000 € hors taxes.

La Fondation du Patrimoine s'engage à accorder à la Ville de Bastia une aide financière de 30.000 € en vue de la réalisation du Programme de travaux, grâce au soutien du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

L'aide financière apportée par la Fondation du Patrimoine ne sera pas revue en cas de dépassement du budget prévisionnel de l'opération et pourra être appliquée au coût réel du Programme de travaux dans l'hypothèse où celui-ci s'avérerait inférieur à l'estimation initiale (prorata).

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les termes de la convention de mécénat, ci annexée, avec la Fondation du Patrimoine.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.